

Détails des cours

COURS COLLECTIFS (Formation musicale / Pratique collective)				
Cours	Conditions d'admission	Horaires et lieu des cours*	Droits d'inscription (annuels)	
			Enfants	Adultes (à partir de 18 ans)
Éveil musical 1	à partir du Cycle 1.1 (4 ans au 31.08) de l'Ecole Fondamentale	Mardi, 15h00 - 16h00 à Colmar-Berg	gratuit	/
Éveil musical 2	à partir du Cycle 1.2 (5 ans au 31.08) de l'Ecole Fondamentale	Mardi, 16h00 - 17h00 à Colmar-Berg		
Formation musicale 1	à partir du Cycle 2.1 (6 ans au 31.08) de l'Ecole Fondamentale	Mardi, 14h00 - 15h00 à Colmar-Berg		100 €
Formation musicale 2	à partir du Cycle 2.2 (7 ans au 31.08) de l'Ecole Fondamentale	Mardi, 17h00 - 18h00 à Colmar-Berg		
Formation musicale 3	avoir réussi l'année précédente (FM1: 2025/2026)	Jeudi, 13h00 - 14h30 à Colmar-Berg		
Formation musicale 4	avoir réussi l'année précédente (FM2 ou FM3: 2025/2026)	Jeudi, 14h30 - 16h30 à Colmar-Berg (anciens FM3) Jeudi, 16h30 - 18h30 à Colmar-Berg (anciens FM2)		
Pratique collective instrumentale (Ensemble instrumental)	- à partir de la 2e année d'études à l'instrument	Jeudi, 19h00 - 20h00 à Colmar-Berg		

COURS INDIVIDUELS (Instruments / Chant)

Cours	Conditions d'admission
Instruments: - flûte traversière - clarinette - hautbois - saxophone - petits cuivres (trompette, bugle, cornet) - cor en fa - trombone - gros cuivres (euphonium, tuba basse) - percussion / drumset	- à partir de la formation musicale 1 - suivre en parallèle un cursus de formation musicale jusqu'à l'obtention du certificat de la division inférieure (formation musicale 4) - drumset: avoir réussi l'inférieur 1.1 et 1.2 de percussion - Pour les cours d'instrument, il est obligatoire de disposer de l'instrument choisi.

Droits d'inscription (annuels) pour les cours individuels	Enfants	Adultes (à partir de 18 ans)
Éveil instrumental	gratuit	/
Inférieur 1 + 2	gratuit	100 €
Inférieur 3 + 4	75 €	
Formation adulte (initiale, qualifiante)	/	

Les horaires des cours individuels seront fixés en concertation avec les enseignants avant la rentrée scolaire.

Pour les cours de formation musicale, le transport des élèves de la Maison Relais à l'École Fondamentale sera assuré.

Location d'instruments par la « Colmer Musek »

Informations utiles

Secrétariat de l'École de musique de l'UGDA:
Nathalie Alves: 22 05 58 - 29 / nathalie.alves@ugda.lu

Administration Communale de Colmar-Berg: 83 55 43 1

Responsable locale et location d'instruments:
Fränz Steffen: 621 16 81 64